

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal
Loos - Haubourdin
Séance du 19 septembre 2023 à 8 h 30**

Délibération n°2023-09-19-01

Conseillers en exercice : 7 avec 1 démission
Présents : 6
Excusée : 1
Absente : 1 (suite démission)

Admissions en non-valeur

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable d'Armentières n'a pu recouvrer les titres 118 et 175 des exercices 2017 et 2018 en raison d'un montant inférieur au seuil des poursuites.

Le montant de ces admissions en non-valeur s'élève à 22,50 € et devra être imputé au compte 6541.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADMET EN NON-VALEUR les sommes concernées
IMPUTE ce montant au compte 6541

Adoptée à l'unanimité

Page 1/1

Date d'envoi et de réception en préfecture : 27/09/2023
Date de mise en ligne sur le site internet : 27/09/2023

Le Président
Pierre BEHARELLE